

FABRIQUE DE MEUBLES

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?

COMPÉTENCES 	SPÉCIFICITÉS 	VIE PRIVÉE 
Qualification professionnelle 	Poids des investissements 	Niveau de rémunération 
Aptitudes commerciales 	Importance de la qualité de l'emplacement 	Degré des contraintes horaires 
Maîtrise de la gestion 	Intensité de la concurrence 	Facilité de remplacement 

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DE LA FABRIQUE DE MEUBLES	2
LA RÉGLEMENTATION DE LA FABRIQUE DE MEUBLES	4
L'ACTIVITÉ DE LA FABRIQUE DE MEUBLES	6
LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FABRIQUE DE MEUBLES	10
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	12

LE MARCHÉ DE LA FABRIQUE DE MEUBLES

Outre une conjoncture économique difficile, le secteur est confronté à une évolution des modes de consommation : alors que le meuble était associé à un patrimoine de valeur transmissible, il est aujourd'hui considéré comme un objet décoratif que l'on renouvelle. D'autre part, la mobilité des consommateurs s'accroît (évolution de la vie professionnelle, divorces...) ce qui augmente les achats de meubles en kit et peu encombrants. Enfin, les dépenses d'équipement du foyer se portent sur les produits culturels et multimédias.

Dans ce contexte, la fabrication de meubles haut de gamme peine à trouver des débouchés. Sur les segments moyen et bas de gamme, les fabricants sont fortement concurrencés la grande distribution dont le succès a fait disparaître de nombreux commerces indépendants et traditionnels qui constituaient la clientèle privilégiée des petites entreprises de fabrication de meubles.

Tendances

Ainsi, face à la concurrence et à l'augmentation des coûts d'approvisionnement des matières premières, beaucoup d'artisans tendent à développer des partenariats (en tant que sous-traitants) avec certaines grandes enseignes.

L'organisation du marché

- **Les fabricants qui vendent leurs séries à des distributeurs,**
- **Les fabricants-vendeurs** proposent directement leurs fabrications à la clientèle sans intermédiaire. Ils réalisent pour les particuliers des meubles sur commande, des installations et des agencements pour les magasins, les entreprises ou les collectivités.

		FABRIQUE DE MEUBLES
NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR	2016	13 185 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)	2016	7,554 Md€ ⁽²⁾
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR EN VALEUR (indice ICA base 100 en 2010)	2017	91,5 ⁽³⁾
	2016	90,0
	2015	89,5
	2014	89,9
	2013	92,7
	2012	96,6
	2011	99,7
	2010	100,0

⁽¹⁾ Source : INSEE, démographie des entreprises et des établissements 2016 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 1er janvier 2016.

⁽²⁾ Source : INSEE, ESANE.

⁽³⁾ Source : INSEE, Bulletin statistique.

Les aptitudes professionnelles

Les métiers du bois exigent une bonne formation adaptée au type de fabrication. Les artisans sont issus de différentes filières : du brevet d'art au baccalauréat professionnel qui forment des techniciens capables de transposer les idées d'un créateur de prototype, du brevet de maîtrise qui prépare à la direction d'une entreprise, de l'apprentissage. La pratique de techniques nouvelles (Conception Assistée par Ordinateur, Dessin Assisté par Ordinateur, machines numériques) est de plus en plus répandue.

Le professionnel doit connaître les différentes essences de bois mais aussi les matériaux composites tels que le verre, le fer, le cuir. La maîtrise du dessin technique assisté (DAO) ou à main levée s'ajoute à sa connaissance de l'art et des styles. Il doit faire preuve de minutie et d'adresse. Conseiller de sa clientèle, il reste le maître d'oeuvre de ses réalisations. Il doit assurer des horaires importants répartis entre la fabrication, la vente et le conseil à la clientèle ainsi que la négociation avec ses fournisseurs et distributeurs.

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

Aucun diplôme n'est exigé lors de l'installation. Cependant, le métier ne peut être exercé que par des professionnels titulaires de diplômes de formation des métiers du bois. L'ouverture d'un atelier de fabrication est soumise à la réglementation des installations classées (loi 76-663 du 19 juillet 1976). Un dossier sera fourni à la préfecture indiquant le type d'activité, la puissance des machines et le lieu d'implantation par rapport au voisinage. Les locaux de fabrication et de finition seront séparés par une cloison coupe-feu conforme aux règles de sécurité contre l'incendie. Les machines devront être aux règles de sécurité du décret du 11

janvier 1993 et faire l'objet de vérifications périodiques par un organisme agréé (Apave Socotec). Le professionnel est également tenu de souscrire une assurance spéciale incendie.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

Les normes de sécurité françaises et européennes sont nombreuses. Le bureau de normalisation du bois et de l'ameublement (BNBA) ainsi que l'AFNOR développent des normes dans le secteur des fabricants de meubles. La marque NF permet de valoriser son savoir faire avec la reconnaissance d'une instance officielle. "Artisans Ebénistes de France" (AEF) est un autre label qualité. Le fabricant engage sa responsabilité professionnelle et personnelle en cas d'accident dû au non-respect des règles de sécurité.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 (2008-776) a débouché sur des mesures portant sur les délais de paiement aux fournisseurs. La LME plafonne les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Les sanctions en cas de dépassement de ces délais sont renforcées.

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'ACTIVITÉ DE LA FABRIQUE DE MEUBLES

L'installation

La création est surtout utilisée pour l'activité de fabrication de pièces uniques, de meubles en petites séries, de restauration ou pour la fabrication qui exige moins d'équipements. Les artisans s'installent souvent comme ébénistes, et, s'ils industrialisent leur fabrication, deviennent des petites entreprises de fabrique de meubles. Le coût des équipements neufs est également très dissuasif.

La reprise concerne soit un artisan qui évolue vers la petite entreprise, soit un ancien salarié qui rachète le fonds, dont la valeur dépend principalement du matériel de production (estimé en fonction de son état de vétusté). Le professionnel rachète également le stock de bois et les meubles en cours de fabrication. Dans un premier temps les locaux sont souvent loués.

Les investissements

Le matériel de fabrication représente la plus grande part des investissements. La robotisation se développe, conduisant les entreprises à s'équiper de machines sophistiquées dont les coûts d'acquisition sont élevés. Par ailleurs, le professionnel doit acquérir et entretenir des véhicules de livraison (la solution d'un transporteur sous-traitant est souvent moins onéreuse). La reprise d'une affaire en phase d'installation permet d'acquérir véhicules et matériel d'occasion, sous réserve qu'il soit aux nouvelles normes de technicité.

La gestion

Le suivi au quotidien

Le fabricant suit essentiellement son carnet de commandes afin de planifier les commandes de bois et de réduire ainsi les stocks et d'organiser le travail pour éviter les périodes de sur et de sous-activité du personnel. Il calcule le ratio de perte entre le volume brut de bois acheté et le volume des chutes résultant de sa fabrication (moins de 20%).

Les recettes de l'activité

Les recettes sont constituées principalement par la vente des produits finis livrés aux clients. L'artisan devra obtenir de ses clients particuliers ou négociants intermédiaires des acomptes à la commande et en cours de fabrication si le délai de réalisation excède deux mois. Les ventes sont soumises à une forte saisonnalité, 40% du chiffre d'affaires étant réalisés sur les quatre derniers mois de l'année.

Les charges à surveiller

Avec plus de 30% du chiffre d'affaires, les achats sont le poste le plus important. Suivent les charges de personnel variant entre 17 et 21% selon la taille de l'entreprise. Enfin, l'amortissement du matériel et surtout la maintenance, représentent également une charge importante.

La maîtrise du résultat

Le résultat dépend de la capacité à rentabiliser les investissements qui devront être strictement adaptés au type de fabrication et d'activité. Il faut limiter les

stocks au maximum et maîtriser le coefficient de perte à la fabrication (moins de 20%). Il faut surtout maîtriser les charges de personnel.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

Les fonds propres doivent être suffisamment importants (plus de 30% du chiffre d'affaires) pour dégager un FDR positif permettant de couvrir au minimum 1 mois de chiffre d'affaires. En effet, le BFR est important (40 à 50 j de chiffre d'affaires) du fait du poids des stocks, mais également du délai clients (notamment en présence d'une clientèle d'entreprises).

		FABRIQUE DE MEUBLES
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2017	1 221 ⁽¹⁾
	2016	1 184
	2015	1 117
	2014	1 183
	2013	1 207
	2012	1 251
	2011	1 343
	2010	1 432

		FABRIQUE DE MEUBLES
LES RATIOS DE GESTION CLEFS	Chiffre d'affaires moyen	173 K€ ⁽²⁾
	Marge brute	71,81 %
	Excédent brut d'exploitation	28,27 %
	Rotation des stocks	135 jours
	Crédit clients	32 jours
	Crédits fournisseurs	38 jours
	Besoin en fonds de roulement	39 jours

⁽¹⁾Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

⁽²⁾Source : Moyenne indicative. Données exprimées en % et jours (de chiffre d'affaires ou d'achat).

Les principales difficultés du métier

Les entreprises positionnées sur le haut de gamme sont confrontées aux évolutions des modes de consommation. Les professionnels qui exercent sur le segment moyen et haut de gamme ont une offre plus en adéquation avec les besoins des consommateurs. Ils doivent cependant faire face à une concurrence très rude qui place les réseaux de distribution en position de force.

• L'intensité de la concurrence

La concentration de la distribution accentue la concurrence sur les prix, avec comme conséquences une réduction des marges des fabricants et la disparition des commerces spécialisés indépendants, des petites entreprises et des artisans.

• La commercialisation

La fabrication du milieu et haut de gamme résiste bien et reste un marché porteur pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les artisans, particulièrement pour ceux qui commercialisent directement leurs produits. Toutefois, les fabricants ou artisans n'ayant pas organisé leur commercialisation (vente directe ou contrats de vente avec une chaîne organisée) trouvent difficilement acquéreur.

Dans ce contexte, les petites et moyennes entreprises artisanales déjà bien implantées, travaillant en direct avec les particuliers auront plus de facilité à se maintenir.

TAUX DE SURVIE AU- DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Fabrication de meubles meublants Moyenne tous secteurs	Nc ⁽¹⁾ 60,4 %
---	---	-----------------------------

⁽¹⁾Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

Les principales organisations professionnelles

IPEA

Institut de Promotion et d'Etudes d'Ameublement

15 rue de la Cerisaie - 75004 Paris

Tel : 01 82 28 35 70

<http://www.ipea.fr/>

FCBA

10 avenue de Saint Mandé - 75012 Paris

Tel : 01 40 19 49 19

<http://www.fcba.fr>

UNIFA

Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement

28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris

Tel : 01 44 68 18 00

<http://www.unifa.org>

UNAMA

Union Artisanale des Métiers de l'Ameublement

28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris

Tel : 06 75 06 98 07

<http://www.unama.org/>